

d'hiver, les chargements de wagons tombent en bas du niveau prévu, de sorte que les contingents de livraison ne peuvent pas être augmentés aussi rapidement qu'on le voudrait et le mouvement du blé doit être restreint de préférence à celui des grains fourragers. Durant les mois de printemps et d'été, il se produit un mouvement considérable de céréales ce qui permet aux fermiers de livrer 15 boisseaux de blé par acre autorisée dans tout l'Ouest. À la fin de la campagne, cependant, il y a très peu d'espace disponible dans les élévateurs ruraux pour recevoir les livraisons de la nouvelle récolte.

LA CAMPAGNE DE 1943-1944

Sommaire

Bien que l'approvisionnement mondial de blé soit suffisant en 1943-1944, les facilités de transport par voie de terre et de mer limitent nettement le volume de blé que les régions excédentaires peuvent exporter. Afin d'assurer une distribution équitable des approvisionnements disponibles parmi les pays importateurs et d'utiliser le plus efficacement possible les facilités de transport sur terre et sur mer, la demande des pays importateurs est répartie entre les pays exportateurs par le Comité des céréales de la Commission mixte des vivres, siégeant à Washington (D.C.). Etant situé à proximité du Royaume-Uni et des Etats-Unis, les deux plus grands marchés importateurs en 1943-1944, le Canada est appelé à fournir du grain jusqu'à la limite des facilités de transport disponibles. Comme les allocations de grain canadien sont faites bien avant la date d'expédition, il est possible de coordonner effectivement le transport et les autres services afin d'assurer le plus fort mouvement possible de grain canadien et sa distribution la plus efficace parmi les pays importateurs. La coordination des services de transport et de la demande du marché pour le grain canadien est surveillée par le Comité de transport d'urgence du grain, établi en octobre 1943.

Le programme de production du grain de 1943-1944

Blé.—La campagne de 1943-1944 commence avec un prix initial fixe de 90 cents le boisseau, blé n° 1 Nord en magasin à Fort-William-Port-Arthur, ou Vancouver, conformément à la loi sur la Commission canadienne du blé.

Le 27 septembre 1943, le gouvernement fédéral annonce un important changement dans sa politique du blé. La nouvelle politique comporte les mesures suivantes:

- (1) Cessation du commerce du blé à terme à la Bourse des grains de Winnipeg.
- (2) Acquisition par la commission, au nom du gouvernement fédéral, de tous les stocks de blé au comptant non vendu au Canada aux prix de fermeture le 27 septembre 1943.
- (3) Augmentation du prix initial fixe de 90 cents à \$1.25 le boisseau pour le blé n° 1 Nord, en magasin à Fort-William-Port-Arthur, ou Vancouver.
- (4) Fermeture des comptes des récoltes de blé de 1940-1941, de 1941-1942 et de 1942-1943 de la commission sur la base des prix de fermeture du marché le 27 septembre 1943.
- (5) Utilisation du blé appartenant au gouvernement (item 2 et 4 ci-dessus) pour répondre aux besoins de l'Aide mutuelle et pour fournir du blé aux acheteurs domestiques subventionnés.

Ce programme est mis en vigueur jusqu'au 31 juillet 1945. La nouvelle politique du blé est définie en détail par l'arrêté en conseil C.P 7942 du 12 octobre 1943. Comme dans les années immédiatement précédentes, le gouvernement fédéral se réserve le droit de limiter les livraisons de blé dans l'Ouest; ces livraisons sont fixées à 14 boisseaux à l'acre autorisée. La limite est portée à 18 boisseaux en février 1944 et elle est complètement enlevée sur la fin de la campagne par suite de la demande plus forte.